

Geheim

Vendredi, 25 juin 1943.

Colonel Masson.
Voyage à l'étranger.

V e r b a l .

M. le chef du département militaire communique que le colonel brigadier Masson, chef du service des renseignements à l'état-major de l'armée, a été invité par une haute personnalité naziste à se rendre à Berlin, pour prendre connaissance de certain dossier relatif à l'observation de notre neutralité. Bien que le colonel Masson y voie l'occasion de dissiper des préventions injustifiées et de resserrer, dans l'intérêt du pays, les relations nouées avec la personnalité en question, M. Kobelt estime qu'un tel voyage présenterait de graves inconvénients, tant du point de vue intérieur qu'extérieur.

M. le chef du département politique est du même avis. Le colonel Masson devrait répondre à son correspondant qu'il est contraire à la règle que le chef du service des renseignements se rende à l'étranger pendant la durée du service actif.

Il en est ainsi d é c i d é , et le chef du département militaire est chargé de le faire savoir au colonel Masson.

Extrait du procès-verbal (secret) au chef du département militaire pour exécution, au chef du département politique pour son information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

G. P. BOU

